

# RESPONSABILITE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET SECRET PROFESSIONNEL

Jeudi 24 janvier 2019 de 9h30 à 17h

## PRE-REQUIS

- ▶ Aucun prérequis nécessaire.

## OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

- ▶ Comprendre le cadre légal de la responsabilité : chacun est responsable (par action) de tout ce qu'il fait (de tout ce qu'il dit, écrit), mais aussi (par omission) de tout ce qu'il ne fait pas (ne dit pas, n'écrit pas), et - cerise sur le gâteau - la décharge n'existe pas en droit français.
- ▶ Permettra aux professionnels - qui souvent se protègent maladroitement de dangers imaginaires et travaillent sans être assurés - de mieux identifier les risques et de les limiter pour s'en protéger.
- ▶ Permettre à tout professionnel du travail social, de l'éducatif, de la santé et du médicosocial de se positionner pour respecter la vie privée de l'usager, majeur ou mineur.
- ▶ Comprendre les subtilités du respect de la vie privée, du secret professionnel ou de l'obligation de discrétion, de confidentialité.

## CONTENUS DE LA CONFERENCE

Cette conférence reprendra les bases de la responsabilité (morale, civile, pénale, disciplinaire) et rappellera que la responsabilité, parfois lourde à porter, est l'indispensable contrepoids de la liberté, qui permet à chacun d'exercer ses droits, de prendre les risques de son choix et d'en assumer les conséquences. Elle rappellera que le « secret partagé » n'existe pas (pas plus que le « secret missionnel » lié à la protection de l'enfance), que le partage d'une « information à caractère secret » n'est possible que certains cas, très limités, très encadrés, et uniquement entre professionnels soumis au secret. Elle questionnera sur la vie privée de « l'usager », sur la nécessité de respecter son intimité, ses choix de vie, et la confidentialité des informations qui le concernent ...

## INTERVENANT

Pierre-Brice Lebrun enseigne le droit principalement dans le secteur social, sanitaire et médico-social. Vice-président d'honneur de la Ligue Française pour la Santé Mentale, il est l'auteur de nombreux ouvrages juridiques, dont un récent *Le droit en action sociale* (Dunod, coll. Maxi fiches, 2<sup>nd</sup>e édition, 11/2016), et de nombreux articles dans la presse spécialisée (la revue *Empan*, *La Gazette Santé Social*, etc.).

## METHODES PEDAGOGIQUES

- ▶ Apports théoriques interactifs.
- ▶ Echanges sur les expériences.

## PUBLIC DESTINATAIRE

- ▶ Acteurs de l'action sociale, médicosociale, de la santé, de l'éducation, de l'enfance et de la petite enfance.

## DUREE

1 conférence interactive de 6 heures, aux horaires suivants : de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

## LIEU

LFSM - 11, rue Tronchet - 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint Lazare. RER : Auber.

## COUT

80 euros pour la conférence seule - 85 euros avec le livre *Le droit en action sociale* « nouvelle édition 2016 », par Sandrine Laran et Pierre-Brice Lebrun (Dunod, coll. Maxi fiches, 17,90 euros) offert.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (6 heures) sera délivrée à l'issue de la session. Une convention de formation avec l'employeur est adressée sur demande.